

* NOUVELLES / ÉVÉNEMENTS *

- * **Le 17 mars 2006, « Pour vivre une vie pleine de sens... »**
Journée de ressourcement pour *les bénévoles engagés auprès des aînés*. Maison des aînés de Lévis. (coût 40\$)
- * **« Assurance privée rime avec inégalités »** selon les résultats d'une étude de l'OCDE 2004, et fait augmenter les coûts pour tout le monde. (À suivre)
- * **Le 20 avril 2006, conférence : « Pension de la Sécurité de la vieillesse »** par Développement social Canada, Madame Hélène Lemay
Au dîner-conférence de l'AQDR, (*nouvelle adresse*) :
Restaurant St-Jean, au 27, De Gaspé Ouest, St-Jean-Port-Joli.

Responsable du Bulletin * Colette St-Onge 418 247-5246
Collaboratrices : * Alberta Gagnon 418 598-6959
* Jacqueline Caron-Kirouac 418 247-5397

Site Internet : www.aqdr.org/sections.php @: aqdr.lislet@videotron.ca
Nous aimerions recevoir vos commentaires et suggestions.

* CHRONIQUE *

« Afin de construire un Québec pour tous les âges »

Dans son chapitre sur l'état de santé et le bien-être des aînés, le rapport aborde ce sujet de la maltraitance comme suit :

* **Au cours de la dernière décennie**, les abus commis à l'endroit des aînés sont devenus une question d'intérêt public. Il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau mais d'une réalité trop souvent cachée et ignorée.

* **L'Organisation mondiale de la santé** définit la violence envers un aîné comme « *un acte isolé ou répété ou une absence d'intervention appropriée, dans le cadre d'une relation de confiance, qui cause un préjudice ou une détresse à la personne âgée* ».

* **Les abus peuvent prendre diverses formes** : violence verbale, physique ou psychologique, exploitation matérielle ou financière, négligence, violation des droits ou abus social ou collectif.

* **Reconnaître et confier** que l'on est victime de maltraitance **est douloureux**. Certains aînés se blâment pour les mauvais traitements reçus ou encore s'en veulent de les tolérer. Si l'agresseur est le soignant de la personne, il se peut qu'elle cache la situation par peur de représailles, d'abandon ou d'institutionnalisation ou pour protéger son enfant, pour prévenir la rupture familiale, ou par honte.

* **Conclusion** : « *Les contacts sociaux sont le meilleur moyen d'assurer la sécurité des aînés. Ils soutiennent la personne âgée autant que le soignant et peuvent prévenir les risques d'abus.* »

L'Arbre et ses Racines

* L'ISLET et ses environs * Bulletin mensuel 06 * Mars 2006

AQDR

Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées

* ÉDITORIAL *

Est-ce qu'il y a encore des TABOUS dans nos sociétés ?

Quand nous étions jeunes, le principal tabou que nous connaissions concernait la sexualité. Maintenant que nous avons acquis de la « *sagesse* », pour ne pas dire de « *l'âge* », que nous en avons vu de « *toutes sortes* » et de « *toutes les couleurs* », on se demande s'il y a encore des sujets dont on ne peut parler sans encourir la désapprobation, sans être blâmé ? ... Peut-être bien que OUI !

Pouvons-nous parler de VIOLENCE faite aux personnes âgées ?

Par exemple, **est-ce qu'on oserait** reconnaître et confier à un proche, une amie ou une travailleuse sociale que nous subissons de la violence verbale de notre conjoint (e) ? Que notre fils prend de l'argent dans notre bourse sans notre accord ? Et que nous souffrons de ces situations ?

Il se peut que dans ma vie tout aille bien et que je vive vraiment comme je le souhaite. Mais est-ce ainsi pour toutes les personnes âgées qui m'entourent ?

Est-ce qu'il y aurait une personne que je connais qui subit des sévices, que je refuse de le voir de peur de devoir agir pour que ça change ?

Voilà peut-être un tabou moderne, « *la violence dans la famille* » ?

Est-ce que nos « *résidences pour personnes âgées* » ne sont pas devenues des substituts de la famille ? Ne disons-nous pas que la famille, c'est « *sacré* » ?

Alors comment dénoncer un membre de sa famille ? **Ce mois-ci osons briser le tabou**. Par solidarité et par compassion pour les personnes qui en souffrent, informons-nous sur les formes que peut prendre la violence faite aux personnes âgées, et agissons.

Colette St-Onge

* ACTUALITÉ *

* « *Le récent jugement de la Cour suprême dans l'affaire Chaoulli représente un événement important dans l'histoire du système de santé au Québec et au Canada.* »

Mélanie Bourque dans *le Devoir* du 18-19 février 2006, poursuit :

* « *La proposition d'étendre l'assurance privée aux soins médicaux et hospitaliers rompt avec l'esprit et l'intention du système. C'est dans son projet central de lutte aux inégalités à travers l'accessibilité universelle des soins de santé, que ce système risque d'être atteint.*

L'Association canadienne de santé et une majorité de chercheurs sont d'avis qu'un **système universel constitue 1) un des déterminants significatifs de la santé et 2) un moyen efficace de restreindre les inégalités d'accès aux soins.** » (Suite dans le prochain Bulletin)

* COMMUNICATIONS *

SAURONS-NOUS SOIGNER LES AÎNÉS ?

* « **Le vieillissement attendu de la population ne sera pas l'apocalypse** que prédisent certains prophètes, voyant là l'alibi parfait pour privatiser notre système de santé. Les baby-boomers présentent moins de maladies cardiaques, articulaires et d'incapacités que les générations précédentes.

Les soins à domicile sont le parent pauvre du système. » À suivre...

Source : *Le Devoir*, Montréal, 30-07-05

* MIEUX CONNAÎTRE L'AQDR *

FINANCEMENT

La Cotisation annuelle

- La cotisation annuelle est la contribution que **l'adhérent verse** à sa section pour supporter une partie des frais de son fonctionnement.
- Les sections devraient assurer au moins à 25% de leur financement. Actuellement la cotisation correspond à environ 12%. Nous devons corriger rapidement cette situation. Il est suggéré d'augmenter la cotisation annuelle à dix (10\$).

A quoi sert cet argent ?

- L'argent versé sert à défendre les droits des aînés, à agir, à se développer et à se faire entendre. L'expérience passée démontre clairement que pour obtenir quelque chose ou pour garder nos acquis, il faut être présent auprès des différentes instances décisionnelles pour faire valoir notre point de vue, protéger et faire connaître nos valeurs.

Juriguide

* PUIS-JE mettre fin prématurément à mon BAIL ? *

- Si vous avez signé un bail pour votre logement, **vous ne pouvez pas, sauf exception**, y mettre fin avant son expiration.
- **Le décès** de votre conjoint ne vous donne pas le droit de résilier avant terme, à moins qu'il soit le seul signataire du bail.
- La situation est différente si vous quittez votre logement parce que vous avez été **admis dans un centre d'hébergement** et de soins de longue durée (CHSLD) ou bien, dans un foyer d'hébergement parce que vous avez besoin d'aide. Dans ce cas, en donnant trois (3) mois d'avis, vous pouvez résilier votre bail.
- Il est également possible de mettre fin à votre bail si vous déménagez dans un **logement à prix modique** ou si un **handicap** ne vous permet plus d'habiter votre logement. *Si vous ne pouvez résilier votre bail, vous pouvez envisager de le céder.*

* ANNIVERSAIRES DU MOIS *

ANNIVERSAIRES DE NAISSANCE

MARS

- | | | |
|--------------------------|----------------------|-----------------------|
| * Marie-Josée Bougie | * Denise Mailly | * Annette Robichaud |
| * Thérèse Caron | * Léo Pelletier | * Alphonse St-Pierre |
| * Benoît De La Durantaye | * Aurélie B. Poitras | * J.-Raymond Thibault |
| * Rebecca Franch | | |

* RECETTE D'ALBERTA *

PÂTÉ AU JAMBON (4 portions)

Préparation de jambon

- | | | | |
|----------|--------------------------------------|------------|----------------|
| 10 oz | crème de champignon | 1c. à tab. | de beurre |
| ½ tasse | lait | | 1 oignon haché |
| 3 tasses | jambon haché | | Sel et poivre |
| ¼ tasse | poivron vert en lanière (facultatif) | | 1 œuf |

1. Préchauffer le four à 400°F (205°C)
2. Dans un bol, mélanger la crème champignon avec le lait.
3. Dans une poêle, faire revenir l'oignon et le poivron dans le beurre.
4. Ajouter la crème champignon diluée et le jambon. Saler et poivrer.

Pâte à tarte brisée ou feuilletée (équivalent de 2 abaisses)

1. Rouler la pâte en forme ovale, 8"x12", mettre dans une casserole.
2. Déposer la préparation de jambon au centre.
3. Replier en forme de demi-lune. Presser pour bien sceller.
4. Badigeonner le dessus avec un œuf battu.
5. Cuire au four, 35-40 minutes

CONSEIL DU CHEF

Servir avec une béchamel aux œufs.

* Rions un peu *

- * **Après avoir fouillé dans son portefeuille, le monsieur se met à crier à sa femme :** - *Ton fils m'a pris de l'argent.*
Le fils : - *Tu m'accuses bien vite. Après tout, ça pourrait maman.*
Le père : - *Sûrement pas... il en reste.**

À MÉDITER

La santé n'est pas seulement l'absence de la maladie.
C'est une joie intérieure que nous devrions ressentir tout le temps,
un état de bien-être positif.

Deepak Chopra

